



VJ11C2502137.00

**EXPÉDITION**

# PROCÈS-VERBAL D'INVENTAIRE

13.2.2025

**Liquidation judiciaire du 5.2.2025**

**CAMPAGNE SUR AUDE, 3 avenue du Roussillon  
Inventaire des actifs de SAS JMM FERMETURES**



Le treize février deux mille vingt cinq

**A la demande de :**

Madame la greffière en chef du Tribunal de Commerce de Carcassonne situé 34 rue de Strasbourg à CARCASSONNE (11000),

**Agissant en vertu :**

Du jugement rendu par le Tribunal de commerce de CARCASSONNE en date du 5 février 2025 au terme duquel une procédure de liquidation judiciaire simplifiée a été ouverte à l'encontre de SAS JMM FERMETURES, immatriculée sous le numéro 901665612 et dont le siège est 3 avenue du Roussillon à CAMPAGNE-SUR-AUDE (11260), me commettant à l'effet de dresser l'inventaire de ses actifs mobiliers.

**Ce à quoi déférant :**

***Je soussigné, Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé de l'étude AJC, dont le siège est 6 rue de la République à CARCASSONNE, titulaire de l'Office sis 6 rue de la République à CARCASSONNE (11000)***

Certifie m'être rendu, 3 avenue du Roussillon à CAMPAGNE-SUR-AUDE (11260), où en présence de monsieur Jean-Michel MUR, représentant légal, j'ai dressé l'inventaire qui suit :



Désignation			
	Nettoyeur haute-pression KARCHER K 5600		
	Nettoyeur haute-pression TECHNIC EDEN		
	Cloueuse RAPID + chargeur + batterie		





Meuleuse FERREX + chargeur + batterie



Perforateur filaire SPIT 333



Visseuse MAKITA + chargeur + 3 batteries





Projecteur de chantier 2 lampes



Laser SKILL Auto Level + pied



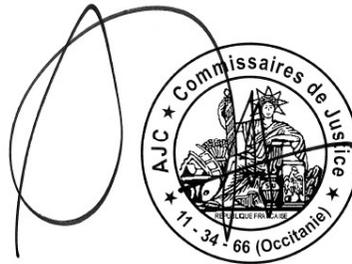
Agrafeuse + visseuse PARKSIDE + chargeur + batterie




Le représentant légal, à qui il est oralement rappelé que toutes omissions ou dissimulations seraient pénalement sanctionnées, me déclare :

- qu'il a été victime d'un cambriolage au cours duquel l'essentiel de son matériel a été dérobé et que sa plainte a été classée sans suite
- qu'aucun matériel ou équipement ne fait l'objet d'un dépôt, d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire.
- que ni contrat ni bon de livraison contenant une clause de réserve de propriété n'ont été souscrits.
- qu'il n'a rien oublié ni dissimulé.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur six pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé

*Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.*

